

-chauffer les spires au fer à souder et déposer un peu de soudure à l'étain ou mieux à l'argent.
-vérifier la continuité de l'assemblage au multimètre.

Fournisseurs:

Aimants:

BLS Magnet
ZI route d'Hussigny
54920 Villers-la-Montagne
Tél:03-82-26-06-00
Fax:03-82-26-06-06
E-mail: bls.infos@wanadoo.fr

Fil de Cuivre :

Diamètre env. 0.07mm
Provenant d'un petit relais de récupération type :
OMRON G2R-1-S 24V DC
Voir les magasins d'électroniques locaux
Ex:Electronique Diffusion, Sélectronique...
A voir:
<http://www.aeronutz.free-online.co.uk/>

F.H.

CARACTERISTIQUES des MODELES F1 D, F1 M, F1 L et MICRO 35

(au 1 Mai 2001)

	F1 D	F1 M	F1 L	Micro 35
Aile – envergure maxi - corde maxi	550 mm (1) 20 cm	460 mm (1) -	457,2 mm (1) 76,2 mm	350 mm -
Stabilisateur - enverg. maxi - corde maxi - surface maxi	450 mm 20 cm -	- - -	- - 50 % de l'aile	- - -
Masse cellule seule mini. Moteur maxi.	1,2g 0,6 g (2)	3 g 1,5 g	1,2 g -	- -
Structure du modèle	-	-	(2)	-
Hélice	-	-		-
Recouvrement	-	Microfilm interdit	Microfilm interdit	-
Nombre de vols en concours	6 (3)			
Classement	Total des 2 meilleurs vols			

(1) monoplan seul autorisé

- (2)
- 1) Seuls le balsa et la colle peuvent être utilisés pour la structure de base. Sont exempts: l'axe de l'hélice, la butée roulement, les supports des surfaces portantes et les renforts d'attaches. Aucun haubanage extérieur est autorisé, à l'exception des mâts supports d'ailes en balsa .
 - 2) La baguette porte écheveau doit être en balsa plein et d'une seule pièce. La poutre arrière sera également en balsa plein et d'une seule pièce mais peut être une extension du porte écheveau. Des renforts balsa, jusqu'à 1 cm de long pourront être utilisés pour réparer les cassures du porte écheveau ou de la poutre arrière.
 - 3) L'hélice sera entièrement en balsa sauf pour les supports de pied de pales réglables, s'ils existent.
 - 4) Il ne devra exister aucun système susceptible de faire varier la géométrie d'une partie quelconque du modèle, ou du couple, pendant le vol. Seule, la flexion normale de la structure, due à la force du moteur agissant sur les surfaces portantes est permise.

(3) un seul faux départ par vol (= vol inférieur à 60 secondes)

Note : Dans le tableau ci-dessus le signe – signifie qu'aucune disposition particulière n'est imposée. Ne sont pas exposées ici les règles applicables en compétition en matière de chronométrage, de guidage, en cas de collision en vol, ou de tentative de record.